

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 29

présenté par  
M. Martin-Lalande

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Développer la production d'énergie à partir des déchets en favorisant le raccordement des centres d'incinération des déchets et la cogénération. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement important tend à développer la production d'énergie à partir des déchets en favorisant le raccordement des centres d'incinération des déchets et la cogénération.